

- 1 - Découpez le haut et le bas
- 2 - Pliez
- 3 - Collez ou scotchez
... remplissez, timbrez et envoyez

Pliez

 Coupez

Nouveau code minier

**LES TRAVAUX MINIERS
PAS RECONNUS COMME
ICPE* !**

*ICPE = installation classée pour la protection de l'environnement. Une laiterie est classée "icpe" !

Les 17 et 18 janvier, la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale examinera la proposition de loi n°4251 portant adaptation du code minier au droit de l'environnement. Celle-ci sera ensuite discutée en séance publique et soumise à votre vote après débat.

 Coupez

Pliez

Je vous demande d'adopter une disposition prescriptive garantissant que la protection de l'état écologique, chimique ou quantitatif des eaux, de l'air et des sols, de la santé humaine, que le maintien de la biodiversité, (espèces et habitats) et les mesures prises pour lutter contre le dérèglement climatique soient opposables à la délivrance de tout titre et autorisation miniers.

En tant que citoyen(ne), je reste vigilant(e).
Mes meilleurs vœux !

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Signature

Les Collectifs contre les huiles et gaz de schiste et de couche
Imprimé par nos soins

Madame/Monsieur la/le député(e),

